

Minutes – 1 décembre, 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL, TENUE AU 32, CHEMIN AYLMER (BUREAU MUNICIPAL), LE 1er DÉCEMBRE 2025, À 20 h, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME VALERIE TWOLAN-GRAHAM, MAIRESSE.

AUSSI PRÉSENTS: STEVE GRAY, ARCHIE GREER, MEAGHAN MCCONNELL, GREG GRAHAM, NANCY CRAIN ET REMO PASTERIS.

LINDA MONETTE À TITRE DE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné un avis spécial écrit convoquant la présente séance extraordinaire à tous les membres du conseil. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis tel qu'exigé par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, la séance est déclarée dûment constituée par la présidente. Il est 20 h00.

1.2

PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite de cette période de questions, la présidente présente l'ordre du jour ;

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Période de questions
- 1.3 Adoption of the agenda

Procès-verbal du 10 novembre 2025, proposé par Archie Greer et appuyé par Steve Gray.

Procès-verbal du 19 novembre 2025, proposé par Nancy Crain et appuyé par Remo Pasteris.

Procès-verbal du 25 novembre 2025, proposé par Meaghan McConnell et appuyé par Greg Graham.

- 1.4 Besoins de formation du service d'incendie
- 1.5 Opposition au projet de loi 106
- 1.6 Résolutions et motions du conseil
- 1.7 Correspondance
- 1.8 Questions à l'étude
- 1.9 Points soulevés par les membres du conseil
- 1.10 Questions financières
- 1.11 Levée de la séance

ADOPTÉ

1.3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray
APPUYÉ par Archie Greer
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2025-11-154

Besoins de formation du service d'incendie pour 2026

1.4

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service municipal de sécurité incendie prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin de garantir un niveau minimal de qualification professionnelle ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans la volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de lutte contre les incendies possédant les compétences et habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été renouvelé en 2019 ;

ATTENDU QUE l'objectif principal de ce programme est d'offrir aux organisations municipales une aide financière afin de leur permettre de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour intervenir efficacement et en toute sécurité en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel œuvrant au sein des services municipaux de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bristol souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bristol prévoit former neuf pompiers au programme « Pompier I » au cours de la prochaine année afin d'intervenir de manière efficace et sécuritaire lors des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'entremise de la MRC Pontiac, conformément à l'article 6 du Programme ;

IL EST PROPOSÉ par Meaghan McConnell, **APPUYÉ** par Steve Gray et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pontiac.

ADOPTÉ

2025-12-155 RÉSOLUTION 2026 S'OPPOSANT AU PROJET DE LOI 106 (LOI 2)

1.5

ATTENDU QUE les négociations entre le gouvernement du Québec et les fédérations de médecins ont échoué concernant le projet de loi no 106 ;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé a refusé de recourir à un arbitre indépendant, comme demandé par la FMSQ et la FMOQ, lors des négociations relatives au projet de loi no 106 ;

ATTENDU QUE le 25 octobre 2025, le projet de loi no 2, intitulé « Loi principalement visant à établir la responsabilité d'améliorer l'accès aux services médicaux et la continuité de ces services », a été adopté ;

ATTENDU QUE cette loi spéciale a été adoptée sous bâillon, sans aucun processus de consultation des parties concernées ;;

ATTENDU QUE le projet de loi no 2 suspend le renouvellement de la convention-cadre des médecins ainsi que l'enveloppe globale de rémunération des médecins jusqu'en 2028;

ATTENDU QUE le projet de loi no 2 prévoit des amendes et sanctions contre les médecins, les groupes représentatifs de médecins, leurs administrateurs, employés ou représentants, les universités possédant une faculté de médecine, ainsi que leurs administrateurs et représentants impliqués dans des actions collectives ;

ATTENDU QUE le projet de loi no 2 impose des objectifs de performance irréalistes mettant en péril la qualité des soins ;;

IL EST PROPOSÉ par Meaghan McConnell, **APPUYÉ** par Greg Graham et résolu que la municipalité de Bristol s'oppose au projet de loi 106 (Loi 2).

ADOPTÉ

1.6

RÉSOLUTIONS ET MOTIONS DU CONSEIL

Résolution concernant les dates des réunions mensuelles pour 2026

Le lundi 12 janvier	Le lundi 6 juillet
Le lundi 2 février	Le mardi 4 août
Le lundi 2 mars	Le mardi 8 septembre
Le mardi 7 avril	Le lundi 5 octobre
Le lundi 4 mai	Le lundi 2 novembre
Le lundi 1er juin	Le mercredi 7 décembre

1.7

CORRESPONDANCE

- a) Appel à projets de festivals et d'événements – 2026
- b) Danelle Bourque – Service du sport et des loisirs, MRC Pontiac

c) Formation pour la planification régionale – MRC Proposé par Remo Pasteris et appuyé par Nancy Crain

ADOPTÉ

1.8

QUESTIONS À L'ÉTUDE

- a) TECQ
- b) Hydro Québec
- c) Drainage de la Rue River
- d) Quai
- e) Page Web
- f) Comptabilité
- j) Lot 5 800 283 – Mise à jour sur les Nuisance

1.9

POINTS DES MEMBRES DU CONSEIL

- a) Municipalité de Bristol – 23 comités approuvés (Nancy Crain)
- b) Représentation du conseil au sein des groupes communautaires subventionnés (Valerie Twolan-Graham)
- c) Demande du club de motoneige concernant l'accès aux routes municipales (Greg Graham)
- Étude avec une liste révisée proposée pour une période d'un an, proposée par Greg Graham et appuyée par Meaghan McConnell
- d) Subventions canadiennes aux étudiants (Valerie Twolan-Graham)
- e) Rapport sur les rénovations de la caserne de pompiers (Valerie Twolan-Graham)
- f) Pétition – Projet de loi 106 (Loi 2) (Valerie Twolan-Graham)
- g) Cérémonie d'illumination de l'arbre

1.10

QUESTIONS FINANCIÈRES

- a) État détaillé des comptes
 - b) États financiers
 - c) Balance de vérification
- Proposé par Steve Gray et appuyé par Remo Pasteris.

ADOPTÉ

1.11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

QUE, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la séance levée à 21 h 25.

Présidente

VALERIE TWOLAN-GRAHAM
Mairesse

LINDA MONETTE
Directrice générale par interim

« Je, VALERIE TWOLAN-GRAHAM, certifie que la signature de la présente procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, au sens du paragraphe de l'article 142 (2) du Code municipal ».